



# Sports de nature et documents d'urbanisme : quels enjeux ? Quelle prise en compte des espaces, sites et itinéraires ?

RETOUR SUR LA 9<sup>e</sup> JOURNÉE TECHNIQUE DU RÉSEAU DES SPORTS DE NATURE

Le PRNSN, en partenariat avec le département de la Drôme, a organisé le **22 juin 2016** une journée technique consacrée à la prise en compte des espaces, sites et itinéraires de pratique des sports de nature dans les documents d'urbanisme. Cette première rencontre entre des acteurs des sports de nature et ceux de l'urbanisme a rassemblé 120 personnes issues principalement des collectivités, des services de l'État et des fédérations sportives.

## Constat

La montée en puissance du couple région - intercommunalité et l'arrivée de nouvelles métropoles doivent être l'occasion de sensibiliser chaque échelon territorial sur les enjeux relatifs aux sports de nature et sur la nécessaire préservation de l'accès aux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI). Il semble nécessaire de favoriser l'articulation des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et des Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) au niveau régional avec les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et au niveau intercommunal avec les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le niveau intercommunal, de plus en plus engagé sur des politiques de randonnées et de sports de nature, sera d'ici 2017 quasi-systématiquement responsable de l'élaboration des PLU(i). Il faut faciliter la prise en compte des ESI aux différentes étapes de la construction du plan (rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable [PADD], règlement...) et favoriser les liens avec les autres plans et schémas (charte de parc, SDAGE, etc.). Il est également nécessaire d'aider les différents acteurs à mobiliser les outils et les données disponibles.

## Objectifs

- Réunir et informer et les acteurs de l'urbanisme et les acteurs des sports de nature
- Partager les définitions et les enjeux
- Favoriser l'échange et la collaboration
- Identifier les faiblesses des pratiques actuelles et dégager des pistes d'actions futures
- Découvrir des initiatives, des expériences et des stratégies à différentes échelles de territoires

## Perspectives

- Diffuser des travaux, des outils et des méthodes
- Réaliser un guide technique
- Favoriser la mise en réseau des différents acteurs

## Ils l'ont dit

« La pérennisation des sites de pratiques par une meilleure intégration dans les documents d'urbanisme, se justifie d'autant plus que nous sommes sur des enjeux qui dépassent largement la simple politique sportive » Thierry Bedos, responsable du Pôle ressources national sports de nature

« Déclarer les ESI au RES<sup>1</sup> permet d'améliorer la connaissance de l'existant et peut faciliter leur prise en compte dans les porter à connaissance de l'État sur les documents d'urbanisme » Jean de Labrusse, bureau des Équipements sportifs, direction des Sports, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

« Travailler le plus amont possible en mobilisant les outils déjà disponibles sera plus efficace pour intégrer les sports de nature dans les documents d'urbanisme que de simplement inscrire le PDESI et le PDIPR dans la hiérarchie des normes. Nous avons besoin de mener un démarche proactive » Émilie Chaufaux



**Pierre Paul Dana**

MAÎTRE DE CONFÉRENCES,  
UNIVERSITÉ NICE  
SOPHIA ANTIPOLIS

*« Je crois qu'il y a un double effort à faire. Le premier c'est un effort de culture commune, c'est-à-dire que chacun sache exactement de quoi l'autre parle et le deuxième effort c'est essayer de rapprocher au maximum les PDESI des véritables plans tels que les PLU »*

« L'absence de PDESI n'est pas un frein en soit. Ce qui compte c'est d'avoir une vision claire de ce que l'on souhaite mettre dans le PLU(i) au niveau sportif et touristique qui sont des thèmes prévus dans les dispositions générales communes aux documents d'urbanisme. Si les sports de nature sont identifiés dans le rapport de présentation, il peut ensuite y avoir des dispositions concrètes qui s'appliquent sans aucune difficulté. » Pierre Paul Dana

« Sauf exception, la négociation et la recherche du consensus avec les propriétaires sont les méthodes les plus efficaces ; dans les communes nous avons des outils pour la négociation tel que les échanges de parcelles » Patrick Barbier, maire de Muttersholtz (67)



« Le SCoT est le document stratégique pour intégrer la thématique sports de nature, car si la thématique est bien prise en compte au niveau du ScOT elle s'imposera ensuite aux documents inférieurs tels que les PLU(i) » >> Émilie Chaufaux



### Cyril Daillet

CHARGÉ DE MISSION ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS ET SPORTS DE NATURE, MISSION BASSIN MINIER

« Lors de l'inscription d'un ESI au PDESI il est essentiel de bien identifier les zonages et le règlement du PLU. Les services des sports et de l'urbanisme du département de la Gironde ont collaboré pour mettre en place un SIG<sup>2</sup> qui permette cette identification. » >> Christophe Auboin, responsable PDESI et PDIPR, département de la Gironde

« La charte de parc est pour nous un des leviers pour pérenniser les ESI et nous y avons inscrit un objectif d'accompagnement du développement raisonné des sports de nature. L'objectif de notre système est de faciliter le travail des collectivités et de les aider à mobiliser les bons outils lors de l'élaboration des documents d'urbanisme » >> Marion Eysette, chargée d'études Documents d'urbanisme et Impacts et Éric Garnier, chargé de mission Loisirs et sports de nature /Espaces Sites Itinéraires

*« Le bassin minier réalise cette année le 1<sup>er</sup> schéma territorial des loisirs et des sports de nature qui sera la traduction touristique du schéma trame verte et bleue amorcé il y a 15 ans. Nous misons sur le contexte actuel avec des collectivités qui ont pleinement pris conscience du potentiel économique et touristique des sports de nature »*



### Émilie Chaufaux

CHEFFE DU BUREAU (PAR INTÉRIM) DE LA LÉGISLATION ET DE L'URBANISME, DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES


*« Les outils existent mais ils ne sont pas toujours connus et mis en œuvre. Il nous faut en faciliter la connaissance et accompagner les collectivités pour qu'elles s'en saisissent »*

1. RES : Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ([www.res.sports.gouv.fr](http://www.res.sports.gouv.fr))

2. SIG : Système d'information géographique

## Ressources

Retrouvez toutes les ressources, la lettre numéro spéciale, les vidéos et les présentations sur la page dédiée

 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr) > [Se former](#) > [Journées techniques...](#)  
> [Sports de nature et documents d'urbanisme...](#)

## Contact


Antoine Le Bellec, chargé de mission PRNSN  
antoine.le-bellec@sportsdenature.gouv.fr  
Tél. +33 6 48 99 33 69



## Pôle Ressources national des Sports de Nature (PRNSN)

Pour renforcer les compétences des acteurs des sports de nature et afin de partager les connaissances, le ministère chargé des Sports a créé en 2004 un Pôle Ressources national des Sports de Nature (PRNSN) au sein du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) Rhône-Alpes (Vallon Pont d'Arc, Ardèche).

Sa vocation prioritaire est de diffuser des savoir-faire et de valoriser les bonnes pratiques et les actions innovantes. Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition l'ensemble des acteurs du développement des sports de nature.

 [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)